



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 38074

#### Texte de la question

M Alain Rodet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, sur les faits suivants : il apparait que la tarification des frais de tenue de compte semble aujourd'hui se développer dans la plupart des reseaux bancaires. En consequence, il lui demande quelle initiative nouvelle il compte prendre afin d'offrir aux consommateurs, des compensations reelles notamment pour ce qui concerne la remuneration des comptes courants.

#### Texte de la réponse

Reponse. - sont gratuitement. Tel est le cas du service de tenue de compte qui entraine des couts de gestion importants. D'apres la plupart des etudes, la gestion des moyens de paiement represente environ 40 p 100 des frais supportes alors qu'elle ne contribue que pour 7 p 100 a leurs produits. Les banques sont libres de facturer les services qu'elles rendent a leur clientele et certaines ont envisage, a l'instar de leurs homologues a l'etranger, d'instituer une facturation des services bancaires. Pour leur part, les pouvoirs publics apportent la plus grande attention au respect de la concurrence par les etablissements de credit et veillent a ce que la protection et l'information des consommateurs soient assurees dans ce domaine comme dans d'autres.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rodet Alain](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38074

**Rubrique :** Banques et etablissements financiers

**Ministère interrogé :** économie, finances et privatisation.

**Ministère attributaire :** économie, finances et privatisation.

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1232

**Réponse publiée le :** 9 mai 1988, page 2019